

Natura 2000 : qu'est-ce que c'est ?



« Notre territoire abrite des habitats d'un intérêt écologique particulier. »

Maintenir ou rétablir les espèces et les habitats naturels pour contribuer à la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale et européenne : c'est tout l'enjeu de Natura 2000.

C'est d'abord un réseau européen

Natura 2000 est un réseau écologique de sites représentatifs de la biodiversité européenne. Il a pour objectifs de favoriser le maintien de la diversité, tout en intégrant les préoccupations socio-économiques et culturelles dans une logique de développement durable. Ce réseau est fondé sur deux directives. La directive « Oiseaux » (1979) protège les zones de reproduction ou de migration d'oiseaux devenus rares ou menacés sur le territoire européen. Elle désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS). La directive « Habitats » (1992) protège les habitats naturels ou semi-naturels ainsi que les espèces rares et/ou menacées et leurs milieux de vie. La France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir par la signature de contrats et/ou de la Charte Natura 2000.

Pourquoi ici et comment ?

Notre territoire abrite des espèces animales et végétales et/ou des habitats d'un intérêt écologique particulier. Lorsqu'un site Natura

2000 est désigné, on établit la liste des habitats naturels et des espèces présentes qu'il convient de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable. La richesse du patrimoine naturel de votre commune contribue ainsi à la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale et européenne. La démarche Natura 2000 s'effectue en deux phases : l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) pendant 2 ans puis l'animation et la mise en œuvre des actions décidées dans ce DOCOB.

Le comité de pilotage, composé de tous les acteurs locaux, suit et valide les étapes successives d'élaboration du DOCOB. La Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) a été désignée opérateur Natura 2000 par les élus du comité de pilotage et a en charge l'élaboration des DOCOB « Natura 2000 Brouage » et « Natura 2000 Seudre ». La CCBM a désigné en son sein un « chargé de mission coordonnateur » qui assurera les actions d'animation et de communication ainsi que la rédaction du DOCOB. Les inventaires seront réalisés par des prestataires externes.

Zoom sur

LES SITES LOCAUX NATURA 2000

« NATURA 2000 BROUAGE »

Sites : ZPS « Marais de Brouage Ile d'Oléron »

ZSC « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) »

Superficie : ~26 000 hectares dont 45% sur le domaine maritime

Communes concernées : 19

Lancement : 2^e semestre 2010

« NATURA 2000 SEUDRE »

Sites : ZPS « Marais et estuaire de la Seudre, île d'Oléron »

ZSC « Marais de la Seudre »

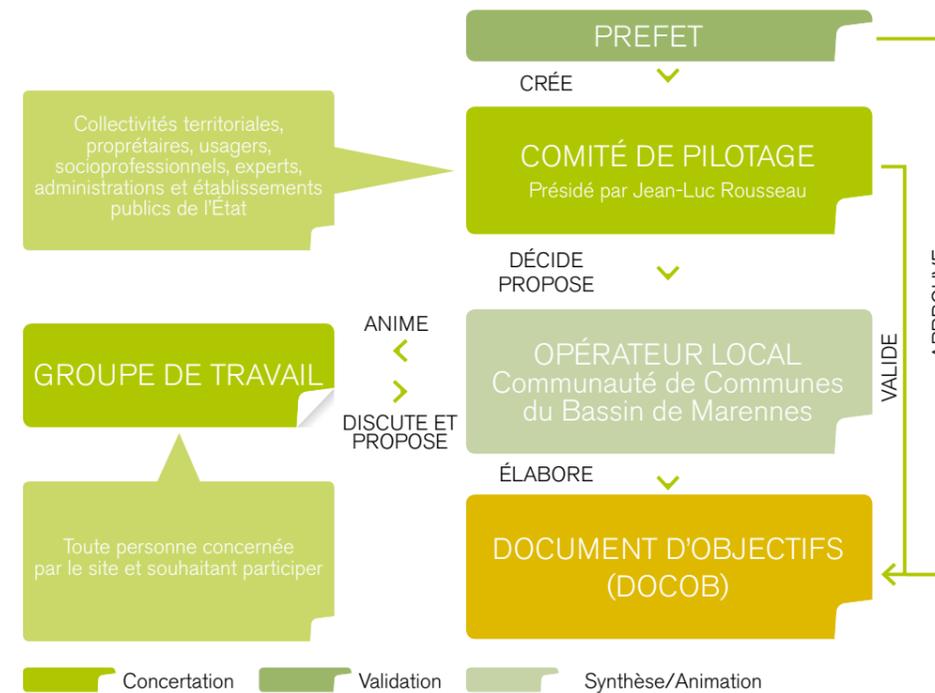
Superficie : ~14 000 hectares dont 22% sur le domaine maritime

Communes concernées : 19

Lancement : 1^{er} comité de pilotage le 22 mars 2010



Démarche de l'élaboration du DOCOB



Le document d'objectifs : pour quoi faire ?

Le DOCOB constitue un plan de gestion concerté du site Natura 2000. Il doit contenir les éléments suivants :

- Un état des lieux et un diagnostic scientifique et socio-économique ;
- L'identification et la hiérarchisation des enjeux ;
- La détermination des objectifs de développement durable du site pour assurer la conservation des habitats et des espèces menacées ;
- Un programme d'actions pour atteindre ces objectifs ;
- Le cahier des charges type pour les contrats Natura 2000 ;
- La charte Natura 2000.

Le DOCOB est élaboré localement, en concertation avec tous les acteurs qui doivent rechercher et s'accorder sur les objectifs, les orientations de gestion et les moyens nécessaires au maintien ou au rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable.

Qu'est-ce que ça change ?

La démarche Natura 2000 est participative et volontaire. Elle n'entraîne pas de contraintes supplémentaires mais constitue une aide pour mieux appliquer les lois existantes (loi sur l'eau et loi pour la protection de la nature). Natura 2000 est un dispositif permettant de valoriser les activités en mettant en avant le bénéfice environnemental qu'elles apportent. Cette reconnaissance passe par deux instruments contractuels.

La charte Natura 2000 : accessible à tout le monde, la charte contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces, et renvoie à des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la charte Natura 2000 du site ouvre droit à certaines exonérations fiscales et permet également d'accéder à certaines aides publiques.

Les Contrats Natura 2000 : le contractant s'engage dans des actions de gestion favorables à la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Une subvention compense les pertes d'exploitation ou les charges liées à la gestion de milieux non productifs. Sur les zones agricoles, ces contrats correspondent aux mesures agri-environnementales.



Contribuez à Natura 2000 !

Vous pouvez participer à nos groupes de travail :

- aquaculture
- agriculture
- activités de loisirs et tourisme.

Renseignements : Gaëlle Kania
05 46 85 40 21
natura2000@bassin-de-marennes.com



DOCOB : DOCUment d'OBjectifs
ZPS : Zone de Protection Spéciale (Oiseaux),
ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Habitats, Faune, Flore).



Un exemple, parmi d'autres, de contrat Natura 2000

Le DOCOB « Grande Brière ». Contrat : entretenir le réseau hydraulique primaire et secondaire pour la biodiversité.

- > curage « vieux fond vieux bords » (1 fois en 5 ans)
- > arrachage préalable de la jussie
- > maintien de la connexion hydraulique
- > aide financière : 8 €/mètre linéaire